

*Année universitaire 2010-2011*

## CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

### Relevé de conclusions de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2011

#### I. Création de diplômes d'Université :

- Médecine et Humanités (lettres), (doc. joint : MED-HUM « *Diplôme interuniversitaire en médecine-Humanités* »)
- Traduction juridique (ESIT). (doc. joint : « *le traducteur et/ou interprète expert judiciaire* ».)

#### II. Prochaine campagne d'habilitation : éléments d'information et premiers échanges.

#### III. Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances : nouvelles modifications mineures. (doc. joint : « *Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances* ».)

#### IV. Pré-rentree : perspectives (doc. joint : « *Calendrier général L1* ».)

#### V. Master international latino-américain (doc. joint : « *présentation master international* », « *Maquette programme international en Etudes latino-américaines* », « *Projet convention* ».

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

*Représentants enseignants :* Mmes FRANTZ, HAUSBEI, JOSSE, LE MAITRE, MANESSE, SALAZAR ORVIG, SAVIGNAC, et VAN PRAET.  
MM. FRAISSE et THOMAS

*Collège IATOS :* Mmes AIT-ATMANE et GRANDAMY

*Représentants étudiants :* Melles RODRIGUEZ et THOURY

*Personnalités extérieures :* -

*Invités :* Mmes BEHR, BLUNTZ, DETIENNE, SAUVAGE et WOLF  
MM. CAVALLO, GASSIN, GNANOU et GUENAN

ABSENTS : Mmes BASILIEN-GAINCHE et BOYER  
Melles AKERMOUN, DU FAYET DE LA TOUR, FAISSOIL, HAFTMAN, LEIVA, MARCHAND, MARTY, MORAND, RODRIGUEZ, RUHL DESTREE et STRAUSS  
MM. DAROS, DAUBRESSE, DELON, FAISSOIL, ROKVAM, ROLLAND, PERROT, SCHMIDT, et SYLVESTRE.

EXCUSE(E)S : Mmes CHALAYE et TANANT,  
M. LAMBERT

PROCURATIONS : Mme SALAZAR ORVIG pour M. LAMBERT, Mme HAUSBEI pour Mmes BRUN et COTTEGNIES

## QUESTIONS DIVERSES :

- Réorientation des étudiants à l'intersemestre (présentation de Catherine Grandamy)
- Déroulement de la deuxième session d'examens (Hélène Josse)

## POINTS D'INFORMATIONS PAR ANNE SALAZAR ORVIG :

- Anne Salazar Orvig présente les excuses de Françoise Noblins-Blanc qu'une obligation professionnelle empêche d'assister à ce CEVU et remercie Hélène Josse qui sera en charge de la prise de notes
- Anne Salazar Orvig informe les conseillers du départ de Cosima Bluntz, responsable de l'Observatoire de la Vie Etudiante (mutation à Paris5) et du départ à la retraite de Catherine Grandamy, directrice du SCUIO. Elle remercie les deux collègues pour le travail accompli.
- **Protocole d'autoévaluation**

Anne Salazar Orvig a présenté au CS les propositions du CEVU concernant le protocole d'autoévaluation des formations à mettre en place pour l'habilitation des prochaines maquettes.

- Le CS suggère une meilleure représentation des étudiants (4 au lieu de 2)
- Le CS demande que les experts puissent être des émérites
- Il propose que les VP du CEVU et CS soient membres de la commission
- Après discussion, le CS suit la proposition du CEVU sur le nombre important d'experts à recruter (16 en tout). Cela permet en effet une meilleure répartition du travail.
- Le protocole ainsi modifié est approuvé par le CS avec 0 voix contre et 7 abstention. Il doit maintenant passer devant le CA.

## CREATION D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE MEDECINE ET HUMANITES

- Présentation par Irmtraud Behr, directrice de FCP3 (formation continue)
- Le dossier est essentiellement porté par Hughes Marchal
- Il s'agit d'un projet au niveau du PRES. Il vient d'une demande d'étudiants de médecine qui souhaitent bénéficier d'une ouverture en sciences humaines, voire mener un double doctorat. Or, pour faire un doctorat, il faut avoir fait un M2 en sciences humaines. Le DU permettrait ainsi de créer une passerelle.
- Objectif : préparer les étudiants de médecine à intégrer un M2 Sc. humaines
- Public : étudiants de médecine de Paris 5, puis à terme de Paris7 .
- Organisation : formation sur les 2 années les plus creuses de leur formation en médecine
  - Année 1 : mise à niveau des étudiants de médecine et délivrance d'un certificat
  - Année 2 : intégration de ces étudiants à des séminaires Sc. humaines de M1 à Paris 3. Le niveau M1 est alors sanctionné par une validation d'acquis qui permet d'intégrer un M2 Sc. humaines l'année suivante si les étudiants le souhaitent.
- Comme tous les DU, le diplôme doit être autofinancé :
  - 400 euros pour les étudiants de médecine
  - 1370 euros pour les autres (ex : médecins en exercice, ...)
- Questions d'Emmanuel Fraisse : Le mélange d'étudiants qui payent avec des étudiants qui ne payent pas semble problématique. D'autre part, est-on sûr d'avoir assez d'argent puisque le document distribué fait état d'un besoin budgétaire de 30000 euros. Réponse : le document fourni date du printemps. Il prend en compte la totalité des coûts, y compris celui des partenariats internationaux. Si le PPE (projet pédagogique émergent) est sélectionné, le financement sera suffisant pour les deux premières années. Ce délai permettra de trouver des financements pour les années suivantes ; mais il est important de lancer le projet maintenant. Il faut 30 étudiants pour rentrer dans les frais. Il y a déjà 25 demandes de la part d'étudiants de médecine et une demande en formation continue. Réaction d'Emmanuel Fraisse : si un équilibre financier n'est pas trouvé, il faudra en tirer des conséquences. Quel est le délai qu'il faut se donner avant de faire le point ? Réponse : une première réunion au printemps pour savoir qui sont les partenaires et donc quel sera le bassin de recrutement. On devrait alors y voir plus clair.

- Question de Catherine Grandamy : quel est l'intérêt pour notre public ? Réponse : Mélanger nos étudiants de M1 avec des étudiants provenant d'horizons différents est une réelle source d'enrichissement. Anne Salazar Orvig ajoute qu'il en va aussi du rayonnement de Paris 3.
- Question d'Hélène Josse : le prix de la formation semble extrêmement bas. D'autres universités comme Créteil pratiquent des tarifs beaucoup plus réalistes pour les formations continues et les DU. Réponse : il n'existe pas de tarif idéal mais il a fallu s'accorder avec les autres partenaires qui voulaient un tarif plus bas encore. Le tarif peut être revu l'an prochain. On peut monter le prix pour un médecin installé mais cela poserait alors problème pour les médecins débutants. D'autre part, il faut garder une certaine harmonie de tarifs entre les différentes formations proposées par FCP3.
- Question d'Hélène Josse : qu'est-ce que ce DU apporte en termes d'insertion professionnelle ? Il existe déjà une formation à Paris 5 qui prend en compte la dimension éthique de la médecine. Réponse d'Anne Salazar Orvig : cela crée un mouvement pour qu'à terme il y ait des sciences humaines dans la formation de base des médecins.
- Question d'Hélène Josse : comment seront gérés les problèmes d'horaires pour les séminaires de master ? Comment les étudiants vont-ils se libérer ? Réponse : Il faudra sans doute adapter les horaires de certains séminaires de Paris 3.
- Question de Catherine Frantz : quels sont les tarifs pratiqués ailleurs ? Réponse : le prix a été fixé par rapport aux offres déjà existantes à Paris 5. Pas d'informations sur les tarifs pratiqués dans les autres universités.
- Question de Bruno Cavallo : La demande arrive devant le CEVU trop tard. Comment va faire l'administration pour gérer la mise en place de ces diplômes alors qu'il faut gérer les résultats des examens et digérer la réorganisation des composantes ? Il est essentiel de prendre en compte le volet administratif du projet. Autres questions : quel est le département de rattachement de cette formation pour Paris 3 ? Est-ce LLFL ? Peut-on avoir des précisions sur le contrôle des connaissances ? Car la Scolarité a besoin de connaître ces données pour faire des propositions. Réponse : Il semblerait que ce soit Jean-Marie Fournier et LLFL qui vont porter le projet. Les modalités de contrôle des connaissances existent mais ne sont pas dans le document distribué aux conseillers. Il y aura du contrôle continu en 1<sup>ère</sup> année mais pas de mémoire, sous la forme d'examens pour les différents cours. Il y aura aussi des rapports de stage et les mêmes modalités d'examens pour les séminaires suivis que pour les étudiants de Paris 3. Anne Salazar Orvig demande que ces informations soient ajoutées au dossier avant son passage devant le CA.
- Vote : la création du DU est votée avec 3 abstentions et 1 vote contre.

## CREATION D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE TRADUCTION JURIDIQUE

Sandrine Detienne, de l'ESIT, présente le projet.

- Constat : il existe des besoins pour une formation qui ferait le pont entre les directives européennes qui disent que les justiciables ont droit à une traduction de qualité et la pratique, très inégale d'un endroit à l'autre, d'un domaine à l'autre. Certains traducteurs n'ont tout simplement pas le niveau. Les traducteurs experts sont très mal payés (et avec du retard) – la profession manque de reconnaissance. En mettant en place ce type de formation, on donne de la visibilité à ce type d'emplois. Certaines personnes ont des connaissances judiciaires mais un niveau insuffisant en langue, d'autres au contraire, sont des traducteurs mais manquent de connaissance sur le système judiciaire. Enfin, les traducteurs experts ont une obligation de formation à laquelle ce diplôme pourrait répondre.
- Autofinancement dès 10 étudiants. Il existe une grosse réserve d'étudiants qui sortent de l'ESIT et qui se trouvent sur la liste des traducteurs experts, sans formation suffisante pour l'instant.
- Questions d'Emmanuel Fraisse:
  - L'objectif de 15 inscrits semble bien modeste sur les besoins repérés. Il explique sans doute le coût élevé de la formation.
  - Quel sera l'équilibre entre les éléments de formation judiciaire et les éléments de formation en traduction ?
  - Les 15 étudiants ont des passés très différents. Comment la formation s'adaptera-t-elle à cette diversité de profils ?

Réponse : il est au contraire intéressant de mêler ces deux publics pour arriver à une double compétence, en droit et en traductologie. Sur le coût relativement élevé de la formation : Le coût est calculé sur le prix réel que coûtent les intervenants extérieurs. Cette formation ne peut pas être moins chère, même si c'est un message qui passe encore difficilement en France.

- Question de Kerstin Hausbei : comment fait-on pour former les personnes qui parlent des langues très différentes , y compris des langues que le formateur ne maîtrise pas ? Réponse : tout se passe en français en s'appuyant sur le régime spécial : on demande aux étudiants d'expliquer en français ce qu'il y a dans le texte dans leur langue maternelle (étape de déverbalisation) puis l'enseignant est le garant du résultat final. L'étudiant est ainsi valorisé et l'enseignant travaille sur la terminologie en français, vers le français. L'idéal serait qu'il y ait au moins deux candidats par langue.
- Question de François Thomas : il serait souhaitable que certaines précisions soient apportées. On comprend mal dans le document distribué aux conseillers qu'il s'agit d'une année d'études uniquement. Il faut proposer que les termes « effectifs et taux de réussite » soient remplacés par « recrutements ». Cette rubrique devrait du reste être étoffée, comme celle portant sur la préparation aux ateliers. Il demande aussi des précisions sur la rubrique « visite et déplacement ». Réponse : il s'agit de visites en prison, au tribunal ou dans un cabinet médical.
- Questions de Danièle Manesse : Avis globalement favorable. L'interdisciplinarité est à encourager. De plus c'est un projet en prise avec le monde. Le rôle du traducteur peut être central en particulier lors des procédures d'expulsions. Un mauvais traducteur est une grande inégalité. L'université doit prendre position là-dessus.
- Questions d'Anne Salazar Orvig : Le projet est intéressant. Mais quel est le rapport avec le master « Traduction juridique et financière » de la LEA ? Il ne faudrait pas créer de doublons, en particulier dans le PRES. La LEA avait un projet de DU traduction juridique qui n'a pas abouti. Pourrait-on les intégrer au projet actuel ? Il faudrait que cette question soit abordée avant le passage du projet devant le CA.
- Question d'Emmanuel Fraisse : le projet semble en effet trop fermé sur l'ESIT. Réponse : Au contraire, de nombreux professionnels extérieurs interviennent dans la formation.
- Hélène Josse : Il est important que le prix reflète réellement le coût de la formation afin que celle-ci soit pérenne. Il paraît d'autre part étrange de reprocher à l'ESIT, école de traduction, de proposer une formation en traduction. Il n'y a pas d'ouverture particulière à demander. Mais pourquoi proposer un DU et non un M2 pro ? Le problème de financement serait résolu et on pourrait avoir un contrôle des connaissances plus complet que celui proposé dans le projet. Réponse : un M2 pro serait trop lourd pour des étudiants majoritairement déjà en situation d'emploi. Quant au contrôle des connaissances (assiduité, rédaction d'un rapport et entretien), on s'appuie sur une demande émanant des chambres des experts judiciaires.
- Questions de Janine Sauvage : il faut remplacer VAE par VAPP (validation des acquis professionnels). Sur le coût des intervenants extérieurs, il existe des directives pour que tout le monde soit payé 40 euros. Pour rémunérer un intervenant 180€/h, il faut présenter la formation comme une « conférence professionnelle », mais il faut alors s'assurer que le budget serait suffisant.
- Question de Bruno Cavallo : il faut préciser le poids respectif entre l'exercice oral et la rédaction du rapport.
- Vote : La création du DU est votée sans abstention et 1 vote contre.

#### **PROCHAINE CAMPAGNE D'HABILITATION : ELEMENTS D'INFORMATION**

- Anne Salazar précise que l'arrêté sur la nouvelle licence devrait être présenté au CNESER dans le courant du mois. La version définitive devrait donc être connue début août. Le comité d'orientation pour la nouvelle licence devait se réunir le 30 juin 2011 mais leur réunion a été annulée pour cause de changement de ministre. Va-t-il y avoir une pause dans la préparation de l'arrêté ? On parle d'une licence à 1500 heures minimum, en trois ans ou plus (institutionnalisation de la licence en 4 ans). Pas plus de précisions pour l'instant sur le caractère pluridisciplinaire du diplôme.

- Une réunion s'est tenue au niveau du PRES mercredi 29 juin 2011 pour travailler sur les Sc. humaines et sociales et identifier au niveau master les points de recoupements (doublons). Certains aspects de la campagne d'habilitation vont être coordonnés ; par exemple le calendrier. Le ministère serait très sensible à la capacité des universités à montrer une dynamique commune, il faut noter d'ailleurs que l'évaluation par l'AERES s'organise par PRES et non plus par établissement. Notre offre de formation sera donc étudiée aussi en comparaison avec l'offre dans les autres établissements du PRES. Des réunions au niveau du PRES seront lancées à partir de septembre 2011.
- Lors du CEVU du 30 septembre, on examinera le cadrage des maquettes de licence et de master.
- Sur la question du dépôt des dossiers de maquettes, il semblerait que la date de dépôt définitif soit octobre 2012. Mais c'est dès le 1<sup>er</sup> juin 2012 qu'il faudra fournir à l'AERES l'architecture des formations : quelle mention, quelle spécialité. Cela implique déjà du travail de coordination au sein du PRES.
- Question de François Thomas : Que faut-il comprendre par « dynamique commune » ? Cela veut-il dire que l'on ira jusqu'à la mutualisation ? / Réponse: tout est ouvert. Cela peut être de la complémentarité, de la mutualisation ... Mais il faut garder à l'esprit l'expérience malheureuse du département de Communication dont la demande de nouvelle spécialité a été refusée par la DGES parce qu'il y avait déjà trop de spécialités dans cette mention et des offres trop proches au sein de Paris 3 et dans l'académie de Paris.

### CHARTRE DE L'EVALUATION ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

Il convient de répondre à des questions qui ont été soulevées suite à la diffusion de la dernière mouture de la charte.

- Pour le Dispositif Pédagogique de Soutien (DPS), on propose « peut être organisé » au lieu de « est organisé ».
- Janine Sauvage demande qu'on précise que le DPS vaut en Licence et non en Master car une étudiante de master a exigé qu'un DPS soit organisé. Cette proposition est retenue à l'unanimité.
- Hélène Josse et Bruno Cavallo précisent qu'il est inutile de dire dans la Charte de Paris 3 « peut être mis en place » puisque le texte de loi (qu'Hélène Josse relit) dit « est mis en place ». C'est cela qui tiendra en cas de recours.
- François Thomas propose que la Charte suive le texte de loi, ce qui d'autre part est plus incitatif pour les départements. Cette proposition est retenue à l'unanimité.
- Claire Thoury profite du travail sur la Charte pour poser des questions sur le droit au redoublement. Elle déplore qu'il soit nécessaire de faire une demande de redoublement en L2 ou en L3 quand le droit au redoublement n'a pas été utilisé en L1. Bruno Cavallo répond qu'il n'y a pas moyen d'automatiser la gestion du droit au redoublement. Pour autant, cette autorisation est accordée systématiquement.
- Janine Sauvage aborde la question des ECTS dont le total dépasse parfois 30 par semestre. Les étudiants demandent souvent ce qui se passe alors et souhaitent qu'on leur accorde des UE pour ces ECTS supplémentaires. Il faudrait veiller à ce que les totaux ne dépassent pas 30 dans les prochaines maquettes.
- Janine Sauvage soulève également le problème du calcul des notes dans les UE qui ont encore des EC. Au rattrapage, on garde l'EC au dessus de la moyenne, ce que les étudiants ne comprennent pas. Cela pose aussi des problèmes pour le calcul des notes sur Apogée. Cela génère du travail, surtout quand la session Apogée est fermée car il faut alors tout recalculer à la main. Anne Salazar Orvig ne souhaite pas que la discussion porte sur des points qui ont été votés lors des séances précédentes, même si elle est favorable à l'idée de supprimer ce système complexe - qui cependant est favorable aux étudiants. Janine Sauvage doute que le système bénéficie réellement aux étudiants. La démarche à faire sur Apogée est très complexe et tous les secrétariats ne la maîtrisent pas. Hélène Josse suggère la disparition des EC dans la prochaine maquette.
- Janine Sauvage soulève deux autres points :
  - le zéro entraîné par l'absence aux examens. Il faudrait spécifier que l'inscription au rattrapage n'est pas automatique ;
  - Il existe un problème d'information auprès des enseignants et des étudiants au sujet des 3 absences non justifiées. Les enseignants ne font pas systématiquement l'appel et les

étudiants ne comprennent pas qu'ils changent de régime s'ils ne sont pas assidus. Anne Salazar Orvig rectifie la dernière affirmation : les étudiants absents plus de 3 fois en contrôle continu ne passent pas sous le régime de l'examen final. Ils doivent se présenter au rattrapage, comme tout étudiant ayant échoué à la première session. Anne Salazar Orvig propose qu'on revienne sur ces points lors d'une séance ultérieure. Bruno Cavallo ajoute qu'il faudrait en effet faire plus simple si l'on veut que toute la communauté suive (étudiants, administratifs et enseignants).

## PRE-RENTREE

- Jean Gassin fait une présentation d'un document Excel récapitulant toutes les dates phare de la pré-rentrée.
- Il présente les nouveautés avec :
  - La mise en place du Bureau des Enseignements Transversaux
  - Les tests de pré-rentrée sur les ordinateurs au 5<sup>ème</sup> étage pour les langues, l'informatique, la culture générale et l'orthographe. Les étudiants seront convoqués 100 par 100. Les tests prendraient donc fin le 22 septembre.
- Un support papier récapitulant dates et informations essentielles sera distribué et envoyé aux étudiants déjà connus. Reste à toucher les étudiants relevant d'Admission Post Bac. Claude Bérard y travaille.
- Les départements auront également la charge de mettre ces informations en ligne. Janine Sauvage précise que les collègues sont déjà débordés dans les départements et qu'il est important de demander ce travail de mise en ligne aux responsables des UFR dont c'est le travail. Jean Gassin assure que c'est d'abord à l'UFR que ces informations sont transmises pour mise en ligne mais qu'il est important que le plus d'acteurs possible disposent de l'information.
- Ces actions sont présentées comme obligatoires pour inciter les étudiants à participer aux actions de pré-rentrée. Annie Van Praët présente le contour du dispositif :
  - Tous les étudiants de L1 qui viennent aux journées d'accueil seront invités à passer un test de positionnement de 20 minutes. On se base sur l'effectif de l'an dernier moins 15%.
  - Le logiciel utilisé est « Orthodidact ». Il comprend des tests de positionnement en orthographe et un QCM de culture générale. Les résultats sont immédiats. On offre ensuite aux étudiants qui en ont besoin de suivre des stages intensifs. Seule une partie du logiciel est utilisée pour la rentrée. L'autre partie du coffret sera utilisé pendant l'année.
  - Prévisions : 10 stages d'orthographe → 170 étudiants. Format identique pour le stage de culture générale.
  - Il reste beaucoup d'inconnues pour cette première année (fiabilité des ordinateurs du 5<sup>ème</sup>, nombre d'étudiants présents) mais le projet est assez enthousiasmant et est très positif en termes d'affichage.
  - Presque tous les enseignants sont déjà recrutés. Un tout premier bilan sera disponible le 30 septembre 2011.
- Le stage d'orthographe s'étale sur 3 jours, à raison de 6hs/jour. On aimerait que les étudiants qui suivent les stages puissent les valider par l'obtention d'une UE existante. Mais il n'est pas possible d'avoir le même protocole pour toutes les composantes. Il faudra voir avec Bruno Cavallo ce qui sera possible en la matière. Janine Sauvage précise que si cela n'a pas été pensé dans l'arborescence, on ne peut pas ajouter quelque chose a posteriori. Mais peut-on penser à un bonus ?
- Janine Sauvage souhaite savoir qui va prendre en charge la charge administrative que la pré-rentrée représente. Anne Salazar Orvig précise que c'est le Bureau des Enseignements Transversaux (Véronique Minotti) et Annie Van Praët qui en seront responsables. Annie Van Praët précise qu'il y aura des vacataires administratifs pour aider à ce travail qui est en effet important. Janine profite de cette occasion pour redire que certains IATOS sont réellement en souffrance et ne doivent pas être surchargés.
- Anne Salazar Orvig adresse ses remerciements pour le très gros travail qui a déjà été effectué.
- Hélène Josse s'inquiète en constatant que les inscriptions aux UE libres/pro/lansad s'étalent sur plusieurs jours. Comment fait-on pour réserver assez de places à ceux qui passent à la fin ?

Anne Salazar explique qu'il est prévu d'appliquer un système de quota (pas plus de X étudiants par jour) et s'engage à rappeler cette consigne à Véronique Minotti.

## **MASTER INTERNATIONAL LATINO-AMERICAIN**

- Carlos Quenan présente le projet. Il commence par rappeler la liste des universités participantes et précise que la formation débiterait en septembre 2011.
- Dans le cadre des Masters Internationaux, la délivrance du diplôme peut être :
  - Soit conjointe
  - Soit multiple
  - Soit une spécialisation internationale au sein d'un diplôme déjà existant avec une annexe au diplôme.
- Formation d'excellence réservée aux tout meilleurs étudiants.
- Mobilité étudiante obligatoire d'un semestre (2<sup>ème</sup> semestre master 1) + 1 semestre facultatif (1<sup>er</sup> semestre master 2)
- Un conseil pédagogique doit être créé pour gérer entre autres la pré-sélection des étudiants et le jury.
- La maquette est compatible avec le modèle de la maquette de Paris 3. Distinction nette entre l'obligatoire et l'optionnel, un atelier de recherche, cours de langue (espagnol/portugais et anglais), mais aussi toutes autres langues qui a un sens pour les étudiants présents, comme des cours de français pour les étudiants étrangers), total de 30 ECTS/semestre ...
- Question de Danièle Manesse : En quoi cette formation crée-t-elle un savoir partagé nouveau ? Réponse : le lien avec les universités partenaires permet aux étudiants de profiter des spécificités de chaque université. Ex : un étudiant qui serait intéressé plus spécifiquement par les sciences politiques sera orienté vers l'université de Salamanque. Inversement, un étudiant de Berlin pourrait souhaiter se rendre à Paris 3 pour sa spécialisation dans les relations Amérique latine/Europe.
- Emmanuel Fraisse trouve le projet exaltant mais vertigineux. Les exigences paraissent démesurées pour un étudiant entrant en M1. Le master n'est qu'une initiation à la recherche, la recherche venant plus tard. Pourquoi pas un doctorat ? Anne Salazar rappelle que ce master est adossé au master « normal » d'études latino-américaines. Cette formule suit la maquette des diplômes internationaux de Paris 3. Il est essentiel d'augmenter le nombre de masters internationaux. Monsieur Quenan estime qu'avec 5 partenaires, plus tard 7 maximum, on est loin des projets à 10 partenaires qui existent déjà à Paris 3
- Hélène Josse s'interroge sur la possibilité de sélectionner les étudiants dès le M1. On lui rappelle que cela est possible si cela ne rajoute pas un diplôme. Elle se demande pourquoi aucune université latino-américaine ne figure dans la liste des partenaires. Réponse : les partenariats avec les universités latino-américaines sont gérés dans le cadre de la mobilité étudiante « normale ». Il s'agit ici de créer des masters à format européen
- Bruno Cavallo apporte des précisions sur la distinction entre diplôme conjoint et multiple. Le décret de 2005 précise que dans le premier cas on obtient un unique diplôme délivré par plusieurs universités, tandis que dans l'autre on obtient deux diplômes (ou plus) délivrés par chaque université. Mais la circulaire d'application de ce décret est tout juste paru, ce qui pose des problèmes pour le master Cinéma et audiovisuel. Délivrer un diplôme implique une forme très contrainte. Jusque là, les universités ne possédaient pas le formalisme nécessaire pour ces types de diplômes. On a un décret depuis juin 2011, ce qui permettra de ne plus se contenter de l'annexe au diplôme
- Nouria Aït Atmane demande si les affaires juridiques sont tenues au courant et si une convention cadre a bien été utilisée. On lui répond positivement.
- Anne Salazar Orvig s'inquiète de l'articulation de cette maquette avec celle de la spécialité Etudes internationales. Bruno Cavallo répond que la maquette est déjà totalement calquée sur le diplôme études internationales.
- La création de ce Master international est votée à l'unanimité. Le projet passera devant le prochain CA.

## **REORIENTATION DES ETUDIANTS A L'INTERSEMESTRE**

Catherine Grandamy présente son bilan :

- En 1997 paraît un texte ministériel demandant aux universités de proposer un système de réorientation en milieu d'année aux étudiants.
- Le SCUIO de Paris 3 organise donc chaque année une réunion en décembre qui présente toutes les propositions de réorientation en l'Île de France.
- 200 étudiants se déplacent. Tous ne sont pas inscrits à Paris3. Ils se voient remettre un dossier de réorientation. ces dossiers de demande de réorientation sont recueillis auprès des départements en janvier.
- 214 demandes en 2010, dont 33 demandes de changement de parcours.
- Plus d'admis en interne qu'en externe mais aussi plus de refusés en interne qu'en externe.
- Le tableau 2 du diaporama montre l'évolution des demandes sur 3 ans. On assiste à un triplement des demandes car cette procédure est de plus en plus connue.
- Dès le mois de juillet, le SCUIO reçoit des demandes de lycéens mécontents du choix imposé par APB qui se renseignent dès maintenant sur les possibilités de réorientation.
- Catherine Grandamy commente le tableau des réorientations en interne : attractivité de la Licence d'info-com (45% des étudiants veulent aller là).
- Analyse pour les étudiants venant de l'extérieur : Les étudiants viennent en majorité d'autres universités (70 sur 89) et le plus gros pourvoyeur est Paris 4. Ces étudiants viennent en majorité de droit et d'économie. Beaucoup sont également originaires de filières Lettres appliquées de Paris 4 (édition, audiovisuel ...); Fort désistement aussi des étudiants issus de classes préparatoires et de BTS alors même que nous avons beaucoup d'étudiants chez nous qui auraient aimé avoir un BTS.
- Tableau du nombre de départs demandés par département : en tête, les lettres modernes (il s'agit d'étudiants pour qui la communication est une mineure et qui veulent en faire une majeure, voire leur unique spécialité). Les demandes sont également nombreuses en provenance des sciences du langage. Il est à noter qu'en cinéma et audiovisuel, toutes les demandes sont refusées. Catherine Grandamy remarque que ces statistiques ne font pas apparaître les abandons, ce qui serait pourtant intéressant, d'autant plus que la Cour des Comptes demande une attention particulière aux abandonneurs. Il serait logique que les places rendues vacantes par le départ de certains étudiants soient comblées par des étudiants qui demandent une réorientation de milieu d'année.
- Anne Salazar Orvig remercie Catherine Grandamy pour le travail accompli. Elle souhaite que le travail avec les enseignants référents soit poursuivi car ce sont sans doute eux qui connaissent le mieux les étudiants en voie d'abandon.
- Barbara Le Maître estime que la réorientation en cinéma à l'intersemestre serait compliquée. Les étudiants arrivent avec un semestre de retard dans la matière. Il faut que leur niveau soit particulièrement solide pour qu'ils puissent rattraper ce retard. Il faudrait trouver des solutions de lissage..
- Emmanuel Fraisse se félicite de cette tentative pour mieux comprendre nos étudiants. Il soulève un problème sur l'exploitation des chiffres. On ne peut pas mettre en regard les 15 demandes de départ en anglais (très gros département) avec les 7 demandes en italien ou en allemand. Toutes les offres ne sont pas à égalité.
- Kerstin Hausbei précise que dans les petits départements, les étudiants sont plus informés que dans les grands et c'est pour cela qu'ils font des demandes de réorientation. Il y a du coup moins d'abandons. Il faudrait trouver un moyen de mieux gérer les flux. Les départements ne sont pas toujours avertis du nombre de places qui se libèrent par le biais des réorientations.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Hélène Josse se fait le porte parole des collègues d'anglais qui doivent faire passer des oraux suite à des écrits qui ont lieu deux jours avant la date de remise des notes. Elle n'est pas sûre que le calendrier de l'an prochain permette d'évaluer les candidats dans de meilleures conditions. Anne Salazar Orvig rappelle que le calendrier très serré de fin d'année avait été adopté afin qu'aucun jury ne se tienne après le 18 juillet. Le calendrier devrait être moins serré l'an prochain.

La secrétaire de séance  
Hélène Josse

La vice-présidente  
Anne Salazar Orvig